Quelles sont les régions touchées par la fièvre jaune ?

La fièvre jaune est présente dans 47 pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine. Source cartes : https://www.cdc.gov/yellowfever/maps/index.html





Toutefois, environ 90% des cas signalés chaque année surviennent en Afrique subsaharienne.

Comment attrape-t-on la fièvre jaune ?

Le virus de la fièvre jaune se transmet par des piqûres de moustiques infectés appartenant le plus souvent au genre *Aedes*. Les moustiques sont infectés par le virus lorsqu'ils piquent un être humain ou un singe porteur de la maladie.







Sous les tropiques des moustiques de différentes espèces peuvent également transmettre les virus du Zika, du chikungunya ou de la dengue. Ils peuvent également transmettre un parasite responsable du paludisme.

La fièvre jaune ne se propage pas par simple contact d'une personne à l'autre sans l'intermédiaire du moustique.

Quels sont les symptômes de la fièvre jaune ?

Bien que certaines infestations par le virus de la fièvre jaune soient asymptomatiques, elle peut provoquer une maladie très grave qui tue des dizaines de milliers de personnes chaque année dans le monde.

La période d'incubation du virus de la fièvre jaune est comprise entre 3 et 6 jours. En cas d'apparition de signes, l'évolution clinique se déroule classiquement en deux phases :

- La première phase, dite phase rouge, évoque un syndrome pseudo-grippal : fièvre, douleurs musculaires, céphalées, frissons, anorexie, nausées et/ou vomissements.
- L'état de la plupart des patients s'améliore spontanément au bout de 3 à 4 jours. Cependant, 15 % à 25% des personnes atteintes de la maladie évoluent au bout de quelques jours vers une deuxième phase, dite phase toxique ou phase jaune, plus

grave, avec résurgence de la fièvre, développement d'une jaunisse, douleurs abdominales, vomissements et manifestations hémorragiques. Environ la moitié des malades présentant cette deuxième phase meurent dans les 10 à 14 jours.

Quel est le traitement contre la fièvre jaune?

Il n'y a pas de traitement spécifique de la fièvre jaune, mais un traitement symptomatique afin de lutter contre la déshydratation et la fièvre et la défaillance rénale. Cette prise en charge améliore les taux de survie.

Comment prévenir la fièvre jaune?

La fièvre jaune peut être prévenue par un vaccin très efficace qui protège la majorité des personnes vaccinées toute la vie.

La vaccination est la mesure de prévention la plus importante contre la fièvre jaune. Le vaccin contre la fièvre jaune ou vaccin antiamaril est sûr et d'un prix abordable, et une seule dose suffit à conférer une immunité durable et une protection à vie contre la maladie.

Quelles sont les personnes qui doivent être vaccinées?

De nombreux pays exigent un certificat de vaccination contre la fièvre jaune avant de délivrer un visa ou d'autoriser l'accès à leur territoire, en particulier si le voyageur habite ou arrive d'un pays où sévit la fièvre jaune.

Toutefois certains pays où la maladie est endémique n'exigent pas la vaccination et il appartient alors au voyageur de faire néanmoins cette vaccination pour se protéger.

Veillez à bien conserver votre certificat de vaccination antiamarile et n'oubliez pas de le prendre avec vous lorsque vous voyagez car il constitue la seule preuve valide de votre vaccination.

Le vaccin de la fièvre jaune est uniquement disponible dans les Centres agréés de vaccinations internationales (CVI). Il n'est pas disponible en pharmacie et ne peut donc pas être réalisé par un médecin de ville.

Suis-je protégé contre la fièvre jaune immédiatement après la vaccination ?

Après vaccination l'immunité apparait dans les 10 jours.

Des mesures personnelles supplémentaires de protection contre les moustiques sont essentielles dans les zones d'endémie, comme de porter des vêtements longs pour se protéger, de dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide même pendant la journée et d'utiliser des produits répulsifs recommandés.

Le certificat de vaccination antiamarile est valable 10 jours après l'administration du vaccin.

Qui peut être vacciné?

Le vaccin contre la fièvre jaune est un vaccin à virus vivant atténué, c'est la raison pour laquelle, la vaccination contre la fièvre jaune donne systématiquement lieu à une consultation médicale et à un questionnaire pour permettre au médecin d'évaluer l'absence de contre-indications à la vaccination.

On ne vaccinera pas systématiquement les personnes suivantes:

- les enfants âgés de moins de 9 mois (ou exceptionnellement les enfants âgés de 6 à 9 mois durant une épidémie, lorsque le risque de contracter la maladie est plus élevé que celui d'un effet secondaire du vaccin);
- les femmes enceintes (sauf au cours d'une épidémie);
- les personnes présentant des allergies graves aux protéines de l'œuf;
- les personnes présentant une immunodéficience grave acquise ou du fait de traitements immunosuppresseurs.
- Personnes présentant des antécédents de dysfonctionnement du thymus
- Etc.

Quelle est la durée de protection du vaccin?

Suite à une décision de l'OMS, la durée de protection conférée par la vaccination contre la fièvre jaune est passée de 10 ans à la vie entière :

«... à compter du 11 juillet 2016, aucun État Partie ne peut exiger des voyageurs internationaux, pour les certificats existants ou nouveaux, la revaccination ou une dose de rappel de vaccin antiamaril comme condition d'entrée, quelle que soit la date à laquelle le certificat international de vaccination a été délivré initialement ».

Télécharger le texte du règlement sanitaire international : https://www.who.int/ith/annex7-ihr-fr.pdf

Même si votre vaccination a été faite avant l'émission de cette nouvelle règle, et même si la validité est indiquée à 10 ans sur votre carnet de vaccinations, il est désormais considéré que vous êtes protégé à vie avec une seule injection.

Le Haut Conseil de la santé publique a toutefois prévu des exceptions à cette mesure. Chez le voyageur, une 2ème dose est recommandée avant un nouveau départ en zone d'endémie amarile dans les conditions suivantes :

- à partir de l'âge de 6 ans pour les personnes ayant été vaccinées avant l'âge de 2 ans.
- si la vaccination initiale date de plus de 10 ans, pour :
 - les femmes ayant été vaccinées en cours de grossesse,
 - les personnes vivant avec le VIH et les personnes immunodéprimées déjà vaccinées,
 - les personnes qui se rendent dans un pays où une circulation active du virus est signalée (épidémie).